

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MIRAMAS
SÉANCE PUBLIQUE DU 20 JUIN 2014

La séance est ouverte à 17 heures dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

Monsieur le MAIRE.- Mesdames et Messieurs, certains m'ont dit qu'ils arriveraient en retard, mais nous allons ouvrir la séance ; il est 17 heures.

Je suis désolé, chers collègues, que ce Conseil soit à cette heure-ci, je sais que ce n'est pas facile pour ceux qui travaillent, mais la Préfecture de Région a imposé à toutes les Collectivités de France, pour les questions d'élections sénatoriales, de tenir le Conseil municipal au même moment. De ce fait, dans toute la France se tiennent les Conseils municipaux.

Je vais céder la parole à Géraldine BUTI pour l'appel des adjoints et des conseillers municipaux.

** Madame Géraldine BUTI salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil municipal :*

Etaient présents, Mesdames et Messieurs :

Frédéric VIGOUROUX, Maryse RODDE, Gérald GUILLEMONT, Jean GUILLON, Marie Pierre VIAL, Paulette ARNAUD, Jacques BAUDOUX, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Christian PEYRO, Eric MARCHESI, Géraldine BUTI, Fernande REYNAUD, Armelle RAFFINI, Daniel HIGLI, Monique TRINQUET, Jean-Luc SANCHE, Mireille MIZOULE, Olivier JULIEN, Catherine FOURMENT (*à partir de 17h40 délibération n°4 [112-2014]*), Martine ARFI, Nathalie PISANO, Jérémie PARDIES, Laëtitia DEFFOBIS, Ange POGGI, Beatrix ESPALLARDO, Johanne ALVAREZ, Cécile DUMAS, Marc THOMAS.

Etaient représentées, Mesdames et Messieurs :

Gaëtan FERNANDEZ par Daniel HIGLI,

Fadela AOUMMEUR par Marie Pierre VIAL,

Jerry GRUAT par Jean GUILLON,

Catherine FOURMENT (*jusqu'à 17h40 délibération n°4 [112-2014]*) par Monique TRINQUET,

Hatab JELASSI par Jacques BAUDOUX,

Hervé REBOUL par Marc THOMAS.

Etait absente excusée, Madame :

Marilyne KERAUDY.

* * * * *

A) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur le MAIRE.- Je vous propose la candidature de **Mme Marie-Pierre VIAL** pour assurer le secrétariat de séance. Y a-t-il d'autres candidatures ?...

VOTE :

POUR : 34 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

* * * * *

B) RATIFICATION DU PROCES-VERBAL DU 11 AVRIL 2014 :

Monsieur le MAIRE (s'adressant à la sténotypiste).- Merci, Madame, pour le travail que vous faites, et merci aux Services.

Y a-t-il des commentaires particuliers ?... Nous pouvons donc passer au vote.

VOTE :

POUR : 34 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

* * * * *

C) DELIBERATIONS :

ELECTION

N°1 - DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS.

Rapporteur : M. VIGOUROUX

Tout d'abord, je vous informe qu'il ne faudra pas partir à la fin de la séance avant d'avoir signé le procès-verbal en vue des élections sénatoriales.

Je vous rappelle en tant que Maire j'ai également un mandat de Conseiller général, à ce titre sur le mandat de Conseiller général j'ai l'obligation, de désigner un remplaçant. Je vous informe que j'ai donc désigné – et cela sera voté au Conseil Général la semaine prochaine - M. Eric NGUYEN TAN QUOC, né le 30 septembre 1962 à Salon-de-Provence, qui est médecin comme chacun le sait, en tant que remplaçant et non en tant que délégué, il me remplacera de droit lors de l'élection sénatoriale du 28 septembre.

(Lecture de la délibération et de l'arrêté du Préfet de Région.)

Vous connaissez donc la loi.

Le Maire est le Président du bureau électoral, et je dois appeler deux conseillers municipaux parmi les plus âgés, ainsi que parmi les plus jeunes.

On va inverser, parmi les plus jeunes, j'appelle : PASCAL Jean-Marie et RODDE Maryse, et parmi les plus vieux, j'appelle : BUTTI Géraldine et Johanne ALVAREZ.

Ces quatre conseillers municipaux vont m'assister pour le vote et ensuite faire les opérations de dépouillement.

Je rappelle que les suppléants sont élus sur la même liste sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste des candidats aux fonctions de suppléant doit désormais être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le Maire constate le nombre de listes de candidats déposées, il donne lecture des noms des candidats, s'assure que tous les membres du Conseil municipal ont les bulletins de vote nécessaires et une enveloppe –c'est le cas– et indique qu'un isolement est installé dans la salle, bien que les textes n'en fassent pas obligation.

Je fais constater que l'urne est vide –vous le constatez–, et je la ferme.

Puis il procède à l'appel des conseillers municipaux qui viennent voter à l'appel de leur nom, ensuite arrivera la fin des opérations : j'annoncerai la clôture du scrutin, viderai l'urne, prendrai connaissance du résultat, proclamerai les noms des élus, je ferai exprimer par les délégués de droits de chaque liste, leurs suppléants le cas échéant, en cas

d'indisponibilité le 28 septembre 2014. Je ferai mentionner également l'acceptation ou le refus des suppléants présents, et le procès-verbal sera dressé publiquement.

Nous avons contacté chacun des responsables politiques de liste pour leur indiquer le mode de scrutin, le déroulement –je le dis pour les gens qui sont ici–, ils ont dû préparer leur liste qu'ils m'ont fait parvenir.

Je vais donner lecture de l'ensemble des listes.

Liste aux sénatoriales proposées par Mme DUMAS :

- M. Gérard GERON,
- Mme Corinne LE CAR,
- M. Asdin BENJEDOU,
- Mme Chantal NIVOL,
- M. Christian NAVARRO,
- Mme Kheira NASLI-BAKIR,
- M. Jean-Michel CABIAC,
- Mme Huguette CHAMANIER,
- M. Dominique PEDINIELLI.

Concernant la liste « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »

présentée par Mme Beatrix ESPALARDO :

- M. Stéphane POGGI,
- Mme Annie SERVIER,
- M. Aurélien BANNINO,
- Mme Nathalie ARZIAL,
- M. Denis MAURIN,
- Mme Nathalie LAMY,
- M. Jean-Luc CHELLY,
- Mme Joséphine PISANI,
- M. Kamel SEYCHELL.

Concernant la liste « Pour Miramas » présentée par Frédéric

VIGOUROUX :

- M. Jacques RODRIGUEZ,
- Mme Brigitte CONTE,
- M. Bernard BENAYOUN,

- Mme Monique CERISAY,
- M. André LE BOURBASQUET,
- Mme Janine LAGRANGE,
- M. Richard ARNAUD,
- Mme Fatima FETTACHE,
- M. Patrick VIAL.

Nous avons donc les trois listes qui sont sur votre table... Les avez-vous ?

(Assentiment des élus et conseillers municipaux.)

Nous allons procéder à l'élection, puisque tout est prêt. Je vais donc appeler les membres du Bureau à venir devant ma table.

(Mmes RODDE, BUTI et ALVAREZ, ainsi que MM. PASCAL se rendent à l'urne.)

Je rappelle que certains ont des procurations et qu'ils doivent donc voter deux fois.

(M. le Maire procède à l'appel des élus et conseillers municipaux à voter.)

Monsieur le MAIRE (s'adressant aux membres du Bureau).- Vous pouvez faire le dépouillement des bulletins ; il doit y avoir 34 enveloppes.

(Mmes RODDE, BUTI et ALVAREZ, ainsi que M. PASCAL effectuent le dépouillement des bulletins.)

Monsieur le MAIRE.- Les scrutins ont été dépouillés, les résultats sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents ayant pris part au vote -----	34
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) -----	34
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau-----	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] -----	34

Ont obtenu :

- La liste présentée par le groupe « Pour Miramas » obtient 28 voix, et 8 suppléants.
- La liste présentée par le groupe « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » obtient 5 voix et 1 suppléant.
- La liste présentée par Mme DUMAS obtient 1 voix, et aucun suppléant.

Sont élus délégués suppléants :

- M. Jacques RODRIGUEZ,
- Mme Brigitte CONTE,
- M. Bernard BENAYOUN,
- Mme Monique CERISAY,
- M. André LE BOURBASQUET,
- Mme Janine LAGRANGE,
- M. Richard ARNAUD,
- Mme Fatima FETTACHE,
- M. Stéphane POGGI.

Le procès-verbal va être rédigé par les Services, je vous propose donc de poursuivre l'ordre du jour, ensuite ils vous le feront signer. Je précise également que le titulaire doit indiquer en face de son nom celui de son suppléant.

DIRECTION DES FINANCES

N°2 – CONTRIBUTION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT AU TITRE DE 2014.

Rapporteur : M. PEYRO (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions ?...

Il y a eu une question en Commission, Monsieur PEYRO.

M. Christian PEYRO.- Pour la ville de Miramas, 50 ménages ont profité de l'aide directe, 78 ménages en ce qui concerne l'EDF, 44 ménages pour GDF, 54 ménages pour des factures d'eau, le tout pour un total de 117.637 € pour Miramas en 2013.

Monsieur le MAIRE.- C'est un bon rapport, si je comprends bien ?

M. Christian PEYRO.- C'est un très bon rapport.

Monsieur le MAIRE.- Nous pouvons passer au vote : qui est contre ?... A l'unanimité, je vous remercie.

(Rumeurs dans la salle.)

Monsieur le MAIRE (En direction du groupe « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »).- Vous vous abstenez ?... Ils s'abstiennent, on ne fait pas de commentaire, chacun le fera.

VOTE :

POUR : 31 (28 « Pour Miramas » + 2 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » (MM. Hervé REBOUL et Marc THOMAS) + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas (Mmes B. ESPALARDO et ALVAREZ, M. Ange POGGI)

N°3 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ADDITIF A LA DELIBERATION N°65/2014 DU 29 AVRIL 2014.

Rapporteur : M. BAUDOUX (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- Vous êtes évidemment accompagné dans ce rapport par M. PARDIES.

M. Jacques BAUDOUX (hors micro).- Tout à fait.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions ?...

VOTE :

(Ne prennent pas part au vote en tant que présidents d'association ou membres des Conseils d'administration : GRUAT Jerry, PISANO Nathalie)

POUR : 32 (26 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADMINISTRATION GENERALE

N°4 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°149/2008 DU 2 OCTOBRE 2008 - GRATUITE DE L'OCCUPATION D'EQUIPEMENTS COMMUNAUX OU DE GESTION COMMUNALE PAR LES PERSONNES VISEES A L'ARTICLE L2144-3 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Rapporteur : M. PEYRO (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- C'est une délibération que l'on prend systématiquement chaque année.

M. Christian PEYRO.- Mais il y a une modification : c'est gratuit maintenant.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Y a-t-il des questions ?...

VOTE :

POUR : 34 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(17h40, Arrivée de Mme FOURMENT.)

N°5 - OFFICE DU TOURISME - DESIGNATION D'ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL.

Rapporteur : M. VIGOUROUX (Présentation de la délibération.)

Il s'agit de désigner des élus qui représenteront la Ville à l'Office de Tourisme, j'ai donc à vous informer de la désignation de deux représentants au Conseil d'administration de l'Office de Tourisme.

Concernant la liste « Pour Miramas », je propose Mme Fadéla AOUMMEUR et Mme Marie-Pierre VIAL.

(En direction du groupe « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas ») Vous proposez M. Ange POGGI et Mme Johanne ALVAREZ.

(Assentiment du Groupe « Rassemblement Bleu Marie pour Miramas).

(En application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider de ne pas procéder au vote au scrutin secret pour cette question.)

Monsieur le MAIRE.- Nous pouvons voter à main levée : êtes-vous d'accord ?

VOTE :

POUR : 34 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Les résultats du vote pour chacun des candidats sont les suivants :

Nombre de votants ----- 34

Ont obtenu chacun :

- Mme Fadela AOUMMEUR -----29 voix

- Mme Marie-Pierre VIAL -----29 voix

- M. Ange POGGI-----5 voix

- Mme Johanne ALVAREZ-----5 voix

Sont donc désignées comme administrateurs représentants du Conseil Municipal auprès de l'Office du Tourisme :

- Mme Fadela AOUMMEUR

- Mme Marie-Pierre VIAL

Mmes VIAL et AOUMMEUR nous représenteront, je le rappelle, sans voix délibérative.

N°6 - OUEST PROVENCE HABITAT - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE.

Rapporteur : M. VIGOUROUX (Présentation de la délibération.)

OUEST PROVENCE HABITAT est une Société d'Economie Mixte (SEM) dans laquelle se trouvent un certain nombre d'Institutions (Caisse des Dépôts, Caisse d'Epargne), ainsi que les collectivités et leurs groupements (SAN Ouest Provence). Je propose la candidature de votre Maire pour représenter la Commune dans cette SEM.

Y a-t-il d'autres candidats ?...

(Les groupes d'opposition ne proposant aucun candidat, M. le Maire soumet cette délibération aux voix.)

VOTE :

POUR : 29 (28 voix : « Pour Miramas » pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »

N°7 – DESIGNATION DES CANDIDATS AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

Rapporteur : M. GUILLEMONT (Lecture de la délibération.)

Je rappelle que cette Commission joue un rôle important, avec l'appui des directeurs des services fiscaux, puisqu'elle établit le tarif d'évaluation des locaux de référence, elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, elle participe à l'élaboration des tarifs des propriétés non bâties, et elle formule les avis sur les réclamations portant sur une question de faits relatifs à la taxe d'habitation. C'est donc une Commission qui, tout au long du mandat, va avoir à connaître de l'évaluation des biens qui servent de base au calcul aux impositions locales.

Monsieur le MAIRE.- En termes de candidatures aux fonctions de Commissaire à la CCDI, je propose pour la liste « Pour Miramas », en tant que titulaires :

- Liliane FLEURY, Gérald GUILLEMONT, Jean GUILLON, Jacques RODRIGUEZ, Fadela AOUMMEUR, André Le BOURBASQUET, Armelle RAFFINI, Hatab JELASSI, Nathalie PISANO, Richard ARNAUD, Bernard BENAYOUN, Magali NICOLAS, Michel HERNANDEZ, Christiane LEYDER, Pierre BORSELLINO, Janine LAGRANGE.

En tant que suppléants :

- Juliette CHIRON, Maryse RODDE, Alain CHAULLIER, Jean-Marie PASCAL, Jerry GRUAT, Jacques BAUDOUX, Monique CERISAY, Julie BASSOU, Brigitte CONTE, Roger MORARD, Eric NGUYEN, Marie-Pierre VIAL, Gérard GACHON, Francis AGGERI JOUVAUD, Yannick GUES, Géraldine BUTI.

Nous passons au vote : qui est contre ?...

VOTE :

POUR : 28 voix : « Pour Miramas »

CONTRE : 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »

ABSTENTION : 1 voix : Mme Cécile DUMAS

N°8 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION DE GESTION DES CENTRES SOCIAUX RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION AFFECTEE A UN OBJET PARTICULIER : « FAMILLE, AU CŒUR DU LIEN SOCIAL ET DE LA MIXITE» – CENTRE SOCIAL LA CARRAIRE.

Rapporteur : Mme ARFI (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions particulières ?...

VOTE :

(Ne prennent pas part au vote en tant que présidents d'association ou membres des conseils d'administration : GRUAT Jerry, PISANO Nathalie)

POUR : 32 (26 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°9 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION DE GESTION DES CENTRES SOCIAUX RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION AFFECTEE A UN OBJET PARTICULIER : « MOBILISATION JEUNESSE» – CENTRE SOCIAL LA CARRAIRE.

Rapporteur : Mme ARFI (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Madame DUMAS.

Mme Cécile DUMAS.- Je crois avoir déjà posé la question, je la repose : j'aimerais connaître la vocation du centre social, parce qu'il me semble que sur ces délibérations, chaque fois on valide ce qui est la vocation première d'un centre social. Je ne vois pas en quoi le centre social ajoute une particularité, une fonction supplémentaire à celle qui lui est initiale, et donc je ne comprends pas en quoi cela justifie une subvention supplémentaire. Je ne mets pas en cause le fait que l'on puisse verser une subvention supplémentaire aux centres sociaux, je trouve que ce qui est posé pour justifier cette subvention exceptionnelle me semble être la vocation première du centre social. Ai-je été claire ?

Monsieur le MAIRE.- J'ai bien compris votre question, mais je ne sais pas si elle appelle une réponse, puisque cela rentre dans l'objet social du centre social.

Mme Martine ARFI-AYALA.- Certaines actions sont plus onéreuses que d'autres, on a besoin de cofinancement avec le Conseil Général, le CUCS, etc.. C'est vrai que le centre social a une vocation...

Mme Cécile DUMAS.- Le centre social a cette vocation !

Mme Martine ARFI-AYALA.- C'est vrai...

Mme Cécile DUMAS.- Par conséquent, cela pourrait être intégré dans sa demande de subvention initiale ?

Mme Martine ARFI-AYALA.- Je pense qu'il s'agit d'actions qui arrivent entre-temps, c'est donc ainsi.

Monsieur le MAIRE.- C'est toujours un grand débat...

Les centres sociaux sont régis par ce que l'on appelle –et on la vote tous ensemble chaque année- la convention cadre avec la CAF, les grandes institutions (Conseil Général, etc.). Les montants de cette convention-cadre sont la prise en charge du coût de la directrice, de la secrétaire, une partie de celui concernant le comptable, et du coût du poste d'accueil. Voilà ce qu'est la convention-cadre en termes de financements structurels.

Toutes les actions sont menées sur des subventions qui sont accordées, soit dans le cadre de la Politique de la Ville, soit dans le cadre de l'Enfance et de la Jeunesse, et d'un certain nombre d'activités de la Ville. Voilà comment fonctionnent les centres sociaux. Mais, il est vrai que l'on ne peut pas dire –et je vous rejoins, Madame DUMAS- que la convention-cadre est un peu maigre.

Mme Cécile DUMAS.- Quand je lis la délibération en question –et il y en a un certain nombre sur le même modèle– les objets attendus sont notamment : « consolider l'accompagnement social »... Ce qui est normal, c'est un centre social !... Cela pose quand même une question, je veux dire que c'est bien la vocation première du centre social, et de fait cela fait partie des arguments qui sont posés pour avoir une subvention supplémentaire.

Monsieur le MAIRE.- Je pense que lorsque l'on propose une subvention, quelle qu'elle soit... Article 1 on rappelle la mission première de l'association, article 2...

Mme Cécile DUMAS.- D'accord, mais...

Monsieur le MAIRE.- J'ai bien compris.

Peut-on passer au vote ?... Qui est contre ?...

VOTE :

(Ne prennent pas part au vote en tant que présidents d'association ou membres des conseils d'administration : GRUAT Jerry, PISANO Nathalie)

POUR : 32 (26 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 Mme Cécile DUMAS

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°10 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION DE GESTION DES CENTRES SOCIAUX RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION

AFFECTEE A UN OBJET PARTICULIER : « ACTIONS POUR L'ENFANCE » – CENTRE SOCIAL LA CARRAIRE.

Rapporteur : Mme ARFI (Lecture de la délibération.)

(Pas d'observation.)

VOTE :

(Ne prennent pas part au vote en tant que présidents d'association ou membres des conseils d'administration : GRUAT Jerry, PISANO Nathalie)

POUR : 32 (26 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°11 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION DE GESTION DES CENTRES SOCIAUX RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION AFFECTEE A UN OBJET PARTICULIER : « PROJET JEUNES 12-17 ANS » – CENTRE SOCIAL JEAN GIONO.

Rapporteur : Mme ARFI (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- Nous soutenons ces projets, bien sûr.

Y a-t-il des questions particulières ?...

VOTE :

(Ne prennent pas part au vote en tant que présidents d'association ou membres des conseils d'administration : GRUAT Jerry, PISANO Nathalie)

POUR : 32 (26 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°12 - CONVENTION ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LA VILLE DE MIRAMAS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE.

Rapporteur : Mme CHAYOT (Lecture de la délibération.)

(Pas d'observation.)

VOTE :

POUR : 34 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°13 - AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION OBJECTIF CROISSANCE, EMPLOI & QUALITE ETABLIE PAR LA FEDERATION FRANÇAISE DU BATIMENT DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE (FBTP 13).

Rapporteur : Mme DEFFOBIS (Lecture de la délibération.)

(Pas d'observation.)

VOTE :

POUR : 34 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°14 - CONVENTION DE GESTION ENTRE OUEST PROVENCE ET LA COMMUNE DE MIRAMAS RELATIVE A LA REALISATION DE PRESTATIONS EN MATIERE DE GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE.

Rapporteur : Mme VIAL (Lecture de la délibération.)

(Pas d'observation.)

VOTE :

POUR : 29 (28 voix : « Pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)

CONTRE : 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »

ABSTENTION : 0

N°15 - CONVENTION ENTRE OUEST PROVENCE ET LA COMMUNE DE MIRAMAS RELATIVE A LA REALISATION DE PRESTATIONS LIEES A L'ORGANISATION D'ELECTIONS POLITIQUES.

Rapporteur : Mme VIAL (Lecture de la délibération.)

(Pas d'observation.)

VOTE :

POUR : 29 (28 voix : « Pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)

CONTRE : 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »

ABSTENTION : 0

**N°16 - CONVENTION ENTRE OUEST PROVENCE ET LA COMMUNE DE MIRAMAS
POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS EN MATIERE D'ASSURANCES.**

Rapporteur : Mme VIAL (Lecture de la délibération.)

(Pas d'observation.)

VOTE :

**POUR : 34 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine
pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N°17 - CONVENTION ENTRE OUEST PROVENCE ET LA COMMUNE DE MIRAMAS
RELATIVE A LA REALISATION DE PRESTATIONS DE SERVICES EN MATIERE
D'EXECUTION DE PETITS TRAVAUX ET TRAVAUX D'ENTRETIEN POUR L'ENSEMBLE
DU PATRIMOINE MOBILIER ET IMMOBILIER DE OUEST PROVENCE.**

Rapporteur : M. PEYRO (Lecture de la délibération.)

(Pas d'observation.)

VOTE :

POUR : 29 (28 voix : « Pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)

CONTRE : 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »

ABSTENTION : 0

**N°18 - CONVENTION DE GESTION ENTRE OUEST PROVENCE ET LA COMMUNE DE
MIRAMAS RELATIVE A LA REALISATION DE PRESTATIONS LIEES A
L'ORGANISATION D'EVENEMENTS.**

Rapporteur : Mme ARNAUD (Lecture de la délibération.)

(Pas d'observation.)

VOTE :

POUR : 34 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°19 - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – ASSOCIATION TENNIS DE TABLE MIRAMAS - FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE.

Rapporteur : M. BAUDOUX (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions particulières ?...

VOTE :

POUR : 34 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- concernant la question suivante, je dois sortir, je cède donc la présidence à Mme RODDE, première adjointe, s'il n'y a pas d'opposition ?...

VOTE :

POUR : 34 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(M. le Maire sort de la salle du Conseil municipal.)

N°20 - PRISE EN CHARGE DES FRAIS OCCASIONNES PAR LE DEPLACEMENT DU MAIRE POUR SE RENDRE A LA RENCONTRE DU CLUB DES MAIRES DE LA RENOVATION URBAINE ET DES PRESIDENTS D'EPCI.

Rapporteur : M. GUILLEMONT (Lecture de la délibération.)

C'est un bon investissement, parce que je pense qu'il va pouvoir ramener beaucoup de financement pour finir, notamment, le Plan de Rénovation Urbaine.

Mme Maryse RODDE.- Y a-t-il des questions ?... Dans ce cas, nous passons au vote.

VOTE :

(Ne prend pas part au vote : M. Frédéric VIGOUROUX)

POUR : 33 (27 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Après le vote M. le Maire réintègre la séance du Conseil municipal.)

Monsieur le MAIRE.- Il s'agit d'une réunion préparatoire à l'évolution de la Politique de la Ville, et je ferai cadeau d'une nuit d'hôtel puisque l'on m'héberge gracieusement, il ne s'agit donc là que des frais de déplacement pour aller dans la capitale.

N°21 - ADHESION DE LA COMMUNE AU COMITE 21.

Rapporteur : Mme BUTI (Lecture de la délibération.)

(Pas d'observation.)

VOTE :

POUR : 34 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

RESSOURCES HUMAINES

N°22 – CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT, DE PERSONNEL ENTRE LE SAN OUEST PROVENCE ET LA COMMUNE DE MIRAMAS.

Rapporteur : M. MARCHESI (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Madame DUMAS.

Mme Cécile DUMAS.- Concernant ces mises à disposition de personnels, je suppose qu'elles doivent s'accompagner d'une fiche de poste au moment du détachement pour identifier les tâches qui doivent être effectuées une fois sur la Commune ?

Monsieur le MAIRE.- Il s'agit simplement d'une convention de mise à disposition d'un agent pour le CCFF, dans ce cadre-là il n'y a donc pas de fiche particulière, et nous l'avons voté il y a 15 jours dans les mêmes termes au SAN.

Mme Cécile DUMAS.- Les personnels qui sont au SAN et qui entrent dans une Collectivité, quelle qu'elle soit, doivent pouvoir savoir qu'ils y vont sur une fiche de poste particulière ? Sur une fonction particulière ?

Monsieur le MAIRE.- Il s'agit d'une mise à disposition au CCFF, ce n'est pas un service, c'est donc juste une participation du SAN à l'organisation du CCFF.

Mme Cécile DUMAS.- Si c'est bien une mise à disposition dans un service, il devrait, me semble-t-il, y avoir une fiche de service.

M. Gérald GUILLEMONT (hors micro).- C'est indiqué dans la convention.

Monsieur le MAIRE.- Vous aviez raison, Madame : l'agent mis à disposition...

Mme Cécile DUMAS (hors micro).- (Inaudible), Monsieur le Maire, cela m'arrive d'avoir raison.

Monsieur le MAIRE.- Je ne le nie pas quand c'est vrai. N'abusez pas.

Vous avez un certain nombre de termes dans la délibération : la fin de la mise à disposition, les missions professionnelles, etc..

Mme Cécile DUMAS.- Il faudra donc juste veiller à ce que tous les personnels qui font partie du SAN...

Monsieur le MAIRE.- J'ai compris, Madame DUMAS, j'ai compris.

Mme Cécile DUMAS.- Alors, on se comprend.

Monsieur le MAIRE.- Nous sommes d'accord.

Pouvons-nous passer au vote ?... Qui est contre ?

(Le groupe « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » lève la main.)

Monsieur le MAIRE.- Pourtant vous avez voté « pour » au SAN, ou bien vous vous êtes abstenus ?... Très bien.

VOTE :

POUR : 29 (28 voix : « Pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)

CONTRE : 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »

ABSTENTION : 0

N° 23 - DROIT A LA FORMATION DES ELUS MUNICIPAUX

Rapporteur : M. GUILLEMONT (Présentation de la délibération.)

Je ne vais pas lire l'ensemble du texte, il est beaucoup trop long. Je suppose qu'étant tous concernés à titre individuel, vous en avez pris connaissance, mais j'insisterai simplement pour dire qu'il s'agit là d'un droit ouvert à tous les membres du Conseil municipal, que s'agissant des salariés, puisqu'il y a aussi parmi nous des gens qui sont en activité, ils ont droit à un congé de formation : ce congé est fixé à 18 jours par élu pour la durée du mandat, et ce, quel que soit le nombre de mandats qu'ils détiennent. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Ensuite, sont indiquées des modalités à respecter, notamment passer par la Direction des Ressources Humaines, et la délibération fixe le montant des crédits qui peuvent être affectés chaque année à l'ensemble de ces demandes, à 20 % du montant des crédits inscrits pour le versement des indemnités dues aux élus.

Je pense qu'il est indispensable que chacun continue à se former afin de pouvoir assumer dans de bonnes conditions les mandats qui sont les nôtres.

Monsieur le MAIRE.- L'agence territoriale départementale forme, et c'est gratuit, vous pouvez donc y aller.

Sur cette question, sommes-nous tous d'accord ?...

VOTE :

POUR : 34 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 24 - DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE DE SERVICE OU POUR REMPLACEMENT DE FONCTIONNAIRES OU D'AGENTS CONTRACTUELS MOMENTANEMENT ABSENTS

Rapporteur : M. MARCHESI (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Madame DUMAS.

Mme Cécile DUMAS.- Concernant l'emploi, j'ai lu avec satisfaction sur le journal de la Ville que le chômage semblait se stabiliser ?

Monsieur le MAIRE (*hors micro*).- Oui, mais...

Mme Cécile DUMAS.- C'est très bien !

Monsieur le MAIRE (hors micro).- Ce n'est pas nous qui l'avons dit.

Mme Cécile DUMAS.- J'ai lu le budget avec attention, même si j'étais absente lors de sa présentation au Conseil municipal, et j'ai pu constater que sur la ligne budgétaire 012 une hausse de la masse salariale de 2 M€. Je suis donc un peu étonnée qu'avec ces nouveaux employés, vous ne puissiez pas faire face à des remplacements qui semblent être de courte durée, d'après ce que je comprends à la lecture de la délibération. Que les choses soient claires : si l'on pouvait employer tous les demandeurs d'emploi de Miramas, j'en serai la première satisfaite.

M. Gérald GUILLEMONT (hors micro).- Nous aussi !

Mme Cécile DUMAS.- Pour autant, on sait pertinemment que les emplois des Collectivités territoriales reposent sur l'argent public et donc sur nos impôts.

Si je peux me satisfaire que certains puissent enfin trouver du travail –on sait que ce n'est pas chose aisée, encore plus en ce moment- j'aimerais que vous puissiez me transmettre les profils de postes qui ont été créés durant cette année 2013 pour arriver à faire un bilan de toutes ces embauches qui ont été faites en 2013.

M. Eric MARCHESI.- En ce qui concerne la délibération elle-même, elle n'a rien à voir avec les recrutements effectués. Il s'agit uniquement d'une délibération de principe –comme c'est d'ailleurs écrit dans le titre– afin de nous permettre, si l'on a besoin de recruter et si l'on ne trouve personne parmi les fonctionnaires –les recrutements dans la Fonction Publique doivent se faire de façon prioritaire auprès des titulaires de la Fonction Publique– par rapport au profil de poste dont on a besoin, de pouvoir recruter parmi d'autres personnes. Il s'agit d'une délibération de principe qui autorise cela, comme le prévoit la loi, c'est-à-dire de délibérer en Conseil municipal pour dire que si l'on ne trouve personne dans la Fonction Publique, on peut recruter dans les conditions que j'ai lues, c'est-à-dire sur 12 mois, etc., je ne vais pas relire la délibération.

En ce qui concerne la hausse de la masse salariale, nous l'avons constatée comme vous, Madame DUMAS...

Monsieur le MAIRE.- Gérald GUILLEMONT va répondre quant aux chiffres.

M. Gérald GUILLEMONT.- Je me félicite, Madame DUMAS, que vous plongiez dans les chiffres, parce que...

Mme Cécile DUMAS (hors micro).- Comme chaque année !

M. Gérald GUILLEMONT.- Je n'ai pas tout à fait les mêmes chiffres... Je n'avais pas prévu votre intervention, mais j'ai quand même toujours dans ma sacoche un certain nombre de documents.

En ce qui concerne le chapitre 12 : l'ensemble des dépenses des personnels constatées au compte administratif que nous avons adopté le 29 avril s'élève à 23,5 M€ et au budget primitif 2014 voté à la même date, le montant est à 24,4 M€, c'est-à-dire plus 900.000 €, ce qui n'est pas tout à fait le chiffre que vous indiquez.

C'est vrai qu'il y a eu un accroissement du nombre de postes, mais il n'y a pas que cela :

- nous avons aussi adopté des mesures concernant l'aide à la mutuelle : on est monté à 300 € par agent pour que les agents puissent effectivement financer leur complémentaire santé,

- vous savez que toutes les Collectivités ont subi une augmentation décidée par le gouvernement concernant les agents de catégorie C, qui a représenté presque 350.000 € au bénéfice des agents d'exécution,

- en 2013, il y a eu l'augmentation de la cotisation de la part patronale pour la caisse de retraite,

- etc..

Une partie effectivement représente une vingtaine de créations d'emploi pour satisfaire des besoins tant en exécution qu'en encadrement et, d'autre part, il y a des mesures de revalorisation des salaires prises au niveau de l'Etat, ou des « coups de pouce » en matière d'aide à l'acquisition de la complémentaire santé. Voilà le détail, mais on aura l'occasion d'y revenir.

Mme Cécile DUMAS.- Sur le compte administratif, il y a une hausse de 2 M€... Vous parlez du budget, Monsieur GUILLEMONT. De 2012 à 2013, le compte administratif traduit une hausse de 2 M€.

M. Gérald GUILLEMONT (*hors micro*).- Pas tout à fait.

Mme Cécile DUMAS.- Presque.

Par contre, je réitère ma demande pour avoir la liste quant au nombre de postes qui ont été créés.

Monsieur le MAIRE.- Madame, je suis à la fois heureux que l'on parle de chiffres, c'eût été plus facile de le faire au moment du budget, mais je vais vous répéter les choses... Je ne vous dis pas cela méchamment, je vais vous répondre sur le fond :

- tout d'abord en ce qui concerne les recrutements, je vous rappelle que nous avons une Commission Recrutement où siège également l'opposition politique. De ce fait, ses membres ont les profils de poste ainsi que les recrutements puisqu'ils y assistent.

- deuxièmement, Gérald GUILLEMONT a eu raison de vous rappeler que nous avons eu des charges supplémentaires, qui ne sont pas, d'ailleurs –pour l'ensemble

des conseillers qui sont ici– que de personnel : cela concerne aussi à tout ce que renferme le chapitre 12, comme l'a indiqué Gérald, par exemple la prise en compte des mutuelles et la nécessité que nos agents soient couverts, parce qu'ils ont des problèmes pour payer leurs frais de santé, ce qui a eu un coût, puis le déroulement de carrière que nous décidons en CAP qui a un coût également. Mais en même temps, tout cela est aussi une chance, puisque cela nous permet d'avoir, je pense, une très haute qualité de services publics dans la commune, et je suis certain que vous serez d'accord avec moi quand je dis que le chapitre 12 n'est pas simplement une charge, mais c'est aussi la valeur ajoutée des services publics que nous mettons dans la commune et la qualité qui permet à chaque habitant de bénéficier de ce service public.

C'est important d'avoir ces deux éléments, car si nous n'avons qu'une lecture binaire –mais je suis sûr que vous êtes d'accord avec moi, Madame DUMAS– comme je peux l'écrire –ce n'est pas votre cas–, qui consiste à simplement agiter un chiffre, mais qu'au regard on ne met pas les services publics de la Ville qui ont été renforcés sur beaucoup de domaines et qui permettent à chaque habitant, quelle que soit leur condition, de bénéficier de services, c'est un peu tronquer la chose. Mais je vous l'annonce : nous aurons d'autres services publics à prendre en compte, nous allons les voter tout à l'heure –je crois que c'est Eric MARCHESI qui va en parler– où nous serons obligés là aussi de faire des efforts. Après, évidemment, il faut un équilibre budgétaire, une fiscalité, des décisions, et assumer politiquement : c'est cela la gestion communale.

Mme Cécile DUMAS.- Je souhaite juste avoir la liste de la valeur ajoutée supplémentaire de 2013.

Monsieur le MAIRE.- Très bien.

Peut-on passer au vote ?...

VOTE :

POUR : 34 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 25 - ABROGATION DES DELIBERATIONS N°210-2008 DU 21 NOVEMBRE 2008 ET N°135-2013 DU 26 JUIN 2013, A COMPTER DU 1ER JUILLET 2014

Rapporteur : M. MARCHESI (Lecture de la délibération.)

C'est la première délibération d'une série de quatre.

Il s'agit dans la première d'abroger deux délibérations qui vont être remplacées par les deux suivantes.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions ?...

VOTE :

POUR : 34 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°26 - GESTION DES VACATIONS A TAUX HORAIRE EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM) EN TEMPS PERISCOLAIRE ET PROJETS EDUCATIFS TERRITORIAUX (PEDT).

Rapporteur : M. MARCHESI (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- Merci, Monsieur MARCHESI, c'était très précis.

Y a-t-il des questions ?...

VOTE :

POUR : 34 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 27 - GESTION DES VACATIONS A TAUX HORAIRE EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM) EN TEMPS EXTRASCOLAIRE.

Rapporteur : M. MARCHESI

Il s'agit de la deuxième délibération qui remplace la deuxième délibération annulée.

(Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- Merci de ces précisions, Monsieur MARCHESI.

Y a-t-il des interventions ?...

VOTE :

POUR : 34 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

N° 28 - CREATION D'EMPLOIS DE REFERENT DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT).

Rapporteur : M. MARCHESI (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- Dans l'introduction de votre propos, pouvez-vous préciser le mot « créations » ?

M. Eric MARCHESI.- Il s'agit de créations, puisque ces postes n'existent pas : le PEDT arrivant, ce sont des créations, mais cela ne se traduira pas par six embauches puisque cela fait partie de la réorganisation complète du périscolaire, etc.. Ce sont des créations d'emploi.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Madame DUMAS.

Mme Cécile DUMAS.- Je voulais juste réitérer ce que j'ai dit en Commission, à savoir que je comprends qu'il y ait une nécessité à embaucher et qu'il faille faire vite puisque c'est pour septembre, pour autant je regrette que l'on n'ait pas pu parler des nouveaux rythmes scolaires avant d'embaucher.

Monsieur le MAIRE.- Mme RODDE va vous répondre.

Mme Maryse RODDE.- Madame DUMAS, pour répondre à votre question, cela fait un an et demi que l'on travaille sur le Projet Educatif De Territoire.

Vous n'ignorez pas, puisque vous êtes dans l'Education, me semble-t-il, que l'on a fait un peu « le yo-yo » là-dessus, c'est-à-dire qu'il fallait le rendre en décembre, ensuite en mai, puis en juin, on est passé de 9 demi-journées à 8 demi-journées.

Effectivement, je dois dire que nous avons été beaucoup bousculés, puisqu'on n'a pas cessé de réajuster ce projet pour arriver à la fin à le boucler assez rapidement, c'est-à-dire pour le 6 juin, alors que l'on n'a même pas eu le temps d'informer les parents avant : on a été obligé de faire un autre projet, de l'amener à l'inspection académique rapidement.

Je pense qu'au prochain Conseil municipal, on prendra un moment pour expliquer comment cela va se passer au niveau des rythmes scolaires un peu plus en détail.

Monsieur le MAIRE.- Après la concertation des parents, j'ai croisé ce matin dans le cadre la Politique de la Ville le DASEN qui nous a félicités du programme que nous proposons.

(*S'adressant à Mme PERRIER*) Au prochain Conseil, qu'il soit inscrit la présentation du PEDT.

Mme Maryse RODDE (hors micro).- Il faut savoir qu'il y a des réunions publiques.

Monsieur le MAIRE.- Effectivement, il y a des réunions publiques partout en ce moment, dans toute la ville.

Y a-t-il d'autres questions ?...

VOTE :

POUR : 34 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 29 - CREATION D'EMPLOIS PERSONNELS VACATAIRES POUR LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS DES MERCREDIS, PETITES VACANCES SCOLAIRES, DU PERISCOLAIRE ET DU TEMPS SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2014-2015.

Rapporteur : M. MARCHESI (Lecture de la délibération.)

(Pas d'observation.)

VOTE :

POUR : 34 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 30 - CREATION D'UN EMPLOI DE CHARGE DE MISSION EN DEVELOPPEMENT LOCAL.

Rapporteur : M. MARCHESI (Lecture de la délibération.)

Il s'agit donc bien d'une création d'emploi.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Peut-on passer au vote ?...

VOTE :

POUR : 34 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

EDUCATION JEUNESSE SPORTS

N° 31 - ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE A MIRAMAS AQUA SPORT CLUB POUR QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE ELITE NATATION.

Rapporteur : M. PARDIES (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- Merci, Monsieur PARDIES, pour cette excellente intervention.

Peut-on passer au vote ?...

VOTE :

POUR : 34 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°32 - ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION NAUTIC CLUB MIRAMAS POUR QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT NATIONAL D'AUTOMNE DE PLANCHE A VOILE.

Rapporteur : M. PARDIES (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- Bravo pour le championnat national !

Mme Cécile DUMAS.- Je souhaite dire que ces déplacements-là, ceux-là et sûrement d'autres, arrivent à ne pas coûter très cher dans la mesure où l'OMS met à disposition un fourgon.

Monsieur le MAIRE.- C'est bien.

Mme Cécile DUMAS.- C'est très bien, faut-il encore que l'octroi de ce fourgon soit fait de façon claire, selon des règles, et pas selon des attributions arbitraires qui peuvent changer à la veille des déplacements ; c'est tout ce que je dis.

Monsieur le MAIRE.- Vous nous le dites, mais je pense que le mieux serait d'en parler avec l'OMS.

Mme Cécile DUMAS (hors micro).- M. BAUDOIX est (inaudible).

Monsieur le MAIRE.- Je veux bien me faire écho de cette remarque, mais je pense que le mouvement sportif s'organise d'une façon...

(Monsieur BAUDOUX fait signe à M. le Maire qu'il souhaite intervenir.)

Monsieur le MAIRE.- Monsieur BAUDOUX ?

M. Jacques BAUDOUX.- Monsieur le Maire, je voudrais simplement dire que je ne suis plus membre du Conseil d'administration de l'OMS conformément aux dispositions que la Municipalité a prises, et je ne suis donc pas concerné par la gestion d'une association, sauf à être invité quand elle veut bien pour être informée et éventuellement avoir quelques conseils.

Effectivement, la question des minibus relève de l'OMS, il faudra peut-être que les choses soient clarifiées –sans forcément pointer les gens du doigt– entre l'association le Nautic Club et l'OMS, mais ici je ne vois pas ce que je pourrais répondre et apporter comme précision.

Monsieur le MAIRE.- Vous êtes un sage.

Mme Cécile DUMAS (hors micro).- (inaudible) je n'en suis pas une.

Monsieur le MAIRE.- Pourquoi vous vous mettez toujours... Ce n'est pas parce que je dis à M. BAUDOUX qu'il est un sage que je pensais que vous étiez une furie, Madame, absolument pas...

(Rires de l'assemblée.)

... Je ne me le permettrais pas, et je ne me le suis jamais permis. Ce qui est vrai : je respecte les personnes.

Sur cette question n°32 rapportée par M. PARDIES, pouvons-nous passer au vote ?...

VOTE :

POUR : 33 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 voix : Mme Cécile DUMAS

N° 33 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS SIGNÉE ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION NAUTIC CLUB MIRAMAS.

Rapporteur : M. BAUDOUX (Présentation de la délibération.)

Nous allons demander à M. le Maire de signer la convention avec le Nautic Club de Miramas, puisque nous sommes attachés à cette association et à son fonctionnement que nous regarderons toujours avec beaucoup d'intérêt, demain bien plus qu'aujourd'hui d'ailleurs.

Nous vous proposons cette convention concernant simplement les associations dont la subvention dépasse le seuil de 23.000 €, c'est classique.

Cela démontre effectivement que nous attachons beaucoup d'intérêt à cette association pour qu'elle puisse vivre, que nous lui octroyons les moyens qu'il faut, et nous ne manquerons pas de nous attacher à son évolution.

Je vous demande donc d'approuver la convention entre la Commune de Miramas et l'association Nautic Club de Miramas.

Monsieur le MAIRE.- Merci beaucoup, Monsieur BAUDOUX.

Y a-t-il des interventions ?... Pouvons-nous passer au vote sur cette convention qui nous permet d'y voir clair avec les associations de la ville ?...

VOTE :

POUR : 33 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 voix : Mme Cécile DUMAS

N° 34 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLEGE LA CARRAIRE DANS LE CADRE D'UN VOYAGE EN ITALIE DES ELEVES DE 4^{ème} ET 3^{ème}.

Rapporteur : Mme RODDE

Il s'agit d'une subvention exceptionnelle au collège de LA CARRAIRE qui était proposée pour un voyage en Italie pour un montant de 500 €. Cette subvention a été votée en décembre 2013 par délibération n°278.

En fait, il s'agit tout simplement d'un oubli de versement sur l'exercice comptable 2013, nous le reportons sur l'exercice 2014.

(Lecture de la délibération.)

Le montant de la subvention n'a pas changé.

Monsieur le MAIRE.- M. GUILLEMONT me montrait les investissements sur la base de voile... 140.000 €...

Y a-t-il des questions ?...

VOTE :

POUR : 34 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POLITIQUE DE LA VILLE

N° 35 - RAPPORT SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE

Rapporteur : Mme ARFI-AYALA (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- Nous sommes dans une période de transition entre deux structures différentes : une qui s'appelle le CUCS, demain le Contrat Ville, toute la politique de la Ville va changer, elle sera beaucoup intégrée dans le droit commun, donc tout est en train de se bouleverser.

Nous étions ce matin à Marseille pour une explication de texte avec la Préfecture de région et la Région, et nous serons amenés à vous proposer un Contrat de Ville qui est en fait porté maintenant par l'Intercommunalité. Il va donc y avoir des allers-retours assez importants, nous reviendrons donc devant vous avec beaucoup plus d'éléments dans les mois qui viennent, puisque nous avançons là aussi à pas comptés étant donné que cela change sans arrêt.

Il n'y a pas de vote sur ce rapport.

N°36 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION DE GESTION DES CENTRES SOCIAUX RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION AFFECTEE A UN OBJET PARTICULIER : « ART ET HANDICAP » - CENTRE SOCIAL JEAN GIONO.

Rapporteur : Mme ARFI-AYALA (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions particulières ?...

VOTE :

(Ne prennent pas part au vote : Nathalie PISANO et Jerry GRUAT)

POUR : 32 (26 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°37 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION ANONYMAL RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION AFFECTEE A UN OBJET PARTICULIER : « ACCOMPAGNEMENT DU PROGRAMME PRU »

Rapporteur : Mme ARFI-AYALA (Lecture de la délibération.)

C'est une association qui a fait déjà trois films, il s'agit là de la poursuite de leur travail.

(Suite et fin de la lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- Merci beaucoup.

Y a-t-il des interventions ?...

VOTE :

POUR : 29 (28 voix : « Pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »

N°38 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET LE GRETA RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION AFFECTEE A UN OBJET PARTICULIER : « ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES ».

Rapporteur : Mme ARFI-AYALA (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- On est dans le cadre du CUCS.

Mme Martine ARFI-AYALA.- Tout à fait. On demande au Conseil municipal d'approuver une subvention de 700 € pour ce projet.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions ?...

VOTE :

POUR : 34 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 39 - CO-ANIMATION DE LA MAISON REGIONALE DE SANTE ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET LE CENTRE DE SANTE MUTUALISTE ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU GRAND CONSEIL DE LA MUTUALITE.

Rapporteur : Mme REYNAUD (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Madame DUMAS.

Mme Cécile DUMAS.- Est-ce une troisième subvention, ou est-ce la seconde qui n'a pas été touchée et qui est reformulée ?

Monsieur le MAIRE.- Madame REYNAUD ?

Mme Fernande REYNAUD.- C'est la seconde, parce que la Région met du temps à verser la subvention ; l'attribution a pris du retard.

Mme Cécile DUMAS.- C'est donc exactement ce que je vous disais il y a quelques mois, et vous m'avez dit, « Madame DUMAS, vous connaissez mal votre dossier » : c'est bien cette subvention qui n'était pas arrivée.

Monsieur le MAIRE.- Non, Madame DUMAS, car Mme REYNAUD est trop gentille dans son expression.

Il ne s'agit pas d'une subvention d'investissement, mais de fonctionnement qui porte sur des projets, et l'équipe Santé Ville a attendu très longtemps pour avoir les projets qui se faisaient avec le Grand Conseil de la Mutualité. Les subventions indiquées dans la convention – nous avons eu, Mme REYNAUD, M. HIGLI et moi-même, une information indiquant que l'on demandait à la Ville de participer à un investissement – en termes d'investissement à hauteur de 125.000 € sur les travaux qui démarrent en juillet, et les 44.000 € et 51.000 € que nous avons versés depuis 2011 et 2012 sont liés à une activité médicale et de réseau.

Je suis actuellement très inquiet de la tournure des choses, parce que l'on me dit –donc je reprendrai contact avec les élus délégués à cela, avec le Grand Conseil de la Mutualité- qu'il n'y aurait plus ou quasiment plus de médecins généralistes. Or, le médecin généraliste était, dans le Centre de Santé, le pivot de la Maison Régionale de Santé en termes de choix, en termes de réseau de santé ; c'est bien cela, Madame REYNAUD ?

(Mme REYNAUD acquiesce d'un signe de tête.)

Monsieur le MAIRE (s'adressant à Mme REYNAUD).- Nous sommes d'accord ?

Mme Fernande REYNAUD (hors micro).- Tout à fait.

Monsieur le MAIRE.- Très bien.

Je vous en prie, Madame DUMAS.

Mme Cécile DUMAS.- Ce qui justifie ma présence ici, ce n'est ni ma gentillesse ni ma méchanceté, Monsieur le Maire : on n'est pas ici pour être gentils ou méchants.

Monsieur le MAIRE.- Je n'ai pas dit ça !

Mme Cécile DUMAS.- Très bien, je note.

Par contre, je voudrais signaler aussi –mais vous le savez, puisque vous connaissez tous très bien le dossier, Mme REYNAUD, M. HIGLI et vous-même– que Mme Sandra CAMMILIRI-ALLAIS n'est plus présidente du Grand Conseil depuis un an : c'est M. Marc BECKER qui est président.

Monsieur le MAIRE.- Je l'ai rencontré.

Mme Cécile DUMAS.- Donc la convention n'est pas bonne.

Monsieur le MAIRE.- On va changer le nom... C'est une erreur de notre part. Je vous remercie.

Sur le fond, Madame DUMAS, comme je sais que vous y êtes très attentive, comme nous, je suis très inquiet de la tournure des choses, je l'ai dit au président du Grand Conseil : il nous faut des médecins généralistes car c'est le pivot de la Maison Régionale de Santé.

D'ailleurs, puisque l'on n'est pas méchants ni gentils, je rappellerai qu'à l'époque, il y a trois ans de cela, lorsque j'ai présenté la Maison Régionale de Santé dans cette salle, vous, Madame DUMAS, aviez remis en cause ce choix sur la Maison Régionale de Santé par rapport au Centre mutualiste –tout à fait–, or heureusement que l'on a cette Maison Régionale de Santé qui peut alimenter le Centre ! Mais le défaut qui existe au niveau du Centre, c'est qu'il ne peut trouver son équilibre qu'à condition que les médecins généralistes y soient, et ce n'est pas le cas.

Mme Cécile DUMAS.- La nature de mon propos était la suivante : je voulais savoir si la Maison de Santé à terme devait se substituer au Centre de Santé ; c'était la teneur de mon intervention.

Monsieur le MAIRE.- Je retrouverai, Madame DUMAS...

Mme Cécile DUMAS.- M. GUILLEMONT hoche la tête... Monsieur le Maire, je ne perds pas encore la mémoire.

Monsieur le MAIRE.- Nous reparlerons de ce dossier, mais sachez, Madame, que je suis très inquiet car on ne me parle plus que d'un médecin généraliste par vacation.

Sur cette question, peut-on voter ?...

VOTE :

POUR : 34 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

URBANISME

N°40 - AVIS SUR PERMIS DE CONSTRUIRE PC 13063 14G0026 – CONSTRUCTION DE 64 LOGEMENTS ANGLE DU BOULEVARD JACQUES MINET ET DE L'AVENUE MARIUS CHALVE.

Rapporteur : M. GUILLON (Lecture de la délibération.)

On a vraiment travaillé très correctement avec les architectes qui ont fait ce projet, ils ont assez satisfait à pratiquement toutes nos demandes, on vous demande donc d'émettre un avis.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions sur ce permis de construire que nous vous proposons de valider ?...

VOTE :

POUR : 34 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°41 - ECHANGE AVEC SOULTE ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET LE GROUPE TERLAT AVENUE JEAN MOULIN/RUE BARBIER JAUFFRET.

Rapporteur : M. GUILLON (Présentation de la délibération.)

Nous avons voté lors d'un des derniers Conseils municipaux, la possibilité faite au groupe TERLAT de déposer un permis de construire sur une parcelle qui se trouve en plein centre-ville, en face du Bal des Sports. A cette occasion, je vous avais dit que des échanges de terrains étaient prévus, puisque l'immeuble se situe le long de l'avenue Jean Moulin.

Nous récupérons donc, d'une part, une partie de cette parcelle dans le giron communal sur l'espace public pour élargir les trottoirs, et faire une galerie marchande sous

l'immeuble, et, d'autre part, nous leur cédon's une partie de la parcelle que nous avons sur la rue Barbier Jauffret, puisque nous leur avons imposé de faire l'entrée des véhicules sur cette rue pour ne pas en avoir une sur le boulevard Jean Moulin.

Il y a une différence de prix : ce qu'ils nous rétrocèdent s'élève à 10.000 €, ce que nous leur donnons en vaut 70.000 €, ils nous doivent donc 60.000 €.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions particulières ?...

VOTE :

POUR : 29 (28 voix : « Pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »

N° 42 - ACQUISITION GRATUITE DE LA PARCELLE BV 299 - CHEMIN DE CONCORDE.

Rapporteur : M. GUILLON (Présentation de la délibération.)

Un petit lotissement a été fait par la SNC « Les Jardins de Concorde » qui nous propose aujourd'hui la cession gratuite d'une portion du terrain qui reste, puisque nous avons, dans le cadre du POS auparavant, du PLU aujourd'hui, un emplacement réservé pour l'élargissement du Chemin de Concorde : c'est donc cet emplacement-là qu'ils proposent de céder à la Commune immédiatement et gratuitement.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?...

VOTE :

POUR : 34 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

SERVICES TECHNIQUES

N° 43 - MAILLE II – DENOMINATION DE DEUX ESPACES.

Rapporteur : M. GUILLON (Présentation de la délibération.)

Dans le cadre de la rénovation urbaine, un atelier a été fait avec les habitants le temps des travaux, et nous vous proposons que le Mail piéton puisse s'appeler la « Promenade de la Crau », et le jardin sud-est où se trouvent parkings et jardins méditerranéens d'ailleurs, le « Jardin de la Maille ».

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions ?... Qui est contre ?...

VOTE :

POUR : 34 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- On passe à la question 44. Cela fait toujours plaisir de demander une subvention, Monsieur GUILLEMONT ?

M. Gérald GUILLEMONT.- Je ne ferais que cela en Conseil municipal si c'était possible !

(Rires de l'assemblée.)

N°44 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL 13 AU TITRE DES TRAVAUX STRUCTURANTS / BUDGET 2014 POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PARVIS DE L'EGLISE ET DE MISE EN SECURITE DES VOIRIES ADJACENTES.

Rapporteur : M. GUILLEMONT (Présentation de la délibération.)

Nous avons sollicité le Conseil Général à nouveau pour mettre en sécurité et améliorer le confort des personnes qui se rendent à l'Eglise Saint-Louis.

Cela représente une opération de 160.000 € hors taxes. Il s'agit d'un dossier qui a été monté par nos services techniques, bien sûr en étroite relation avec M. le Curé.

Je propose que nous sollicitions à nouveau le Conseil Général pour ces travaux de voirie, d'aménagement du parvis.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions ?...

VOTE :

POUR : 34 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Concernant la délibération suivante, je vous informe que Mme REYNAUD était en réunion récemment à la Maison des adolescents.

MOTION

N° 45 - MOTION DE SOUTIEN A LA MAISON DES ADOLESCENTS 13 NORD.

Rapporteur : Mme CHAYOT (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- Il y a eu une réunion ce matin, Madame REYNAUD, à laquelle vous avez assisté, comme je le disais à l'instant, où l'ARS, etc. étaient présents, et beaucoup de Communes, quelle que soit leur situation, sont en train de faire le même appel pour sauvegarder la Maison des Adolescents.

Sommes-nous tous d'accord ?... Pouvons-nous passer au vote ?...

VOTE :

POUR : 34 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

* * * *

D) DECISIONS DU MAIRE

LISTE DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

PRISES ENTRE LE 7/01/2014 et le 28/05/2014

(M. le Maire procède à la lecture des décisions qu'il a prises pendant la période précitée.)

Y a-t-il des interventions ?...

(Acte est donné des décisions prises par Monsieur le Maire entre le 7 janvier 2014 et le 28 mai 2014)

* * * *

E) LISTE DES MARCHES PUBLICS

**** Monsieur le MAIRE procède à la lecture de la liste des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil Municipal ; ceux-ci n'appellent aucune question.***

* * * *

Monsieur le MAIRE.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour est épuisé.

Je vous demande de participer à nos belles fêtes, il fait un temps magnifique jusqu'à dimanche.

Il y a les « NUITS METIS » ce soir, demain la fête sur la place Jourdan, évidemment, et à nouveau « NUITS METIS » : au lieu de regarder le match de foot, je vous conseille d'y aller ce soir, il y a un très beau concert de musique.

Je vous souhaite une excellente soirée, et vous annonce qu'un Conseil municipal aura lieu le 11 juillet.

Merci aux citoyens venus nous suivre, et à bientôt.

La séance est levée à 19 heures 05.

Monsieur le Maire

Le Secrétaire de séance

Frédéric VIGOUROUX

Marie-Pierre VIAL